

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 60 (1919), p. 177-181

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1919__60__177_0

© Société de statistique de Paris, 1919, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 5. — MAI 1919

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 1919

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. PAUL MEURIOT, PRÉSIDENT. — ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1919. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 1919.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. RENÉ PUPIN : « L'ÉPARGNE FRANÇAISE ET SES PLACEMENTS DANS LA PÉRIODE D'AVANT-GUERRE. — DÉFINITIONS ET STATISTIQUES.

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. PAUL MEURIOT, PRÉSIDENT. — ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1919. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 1919

La séance est ouverte à 17^h 30 sous la présidence de M. Paul MEURIOT, Président, qui met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 1919; ce procès-verbal est adopté sans observations. M. le Président annonce que la Maison Berger-Levrault n'ayant pu faire paraître en temps voulu le journal d'avril, l'adoption du procès-verbal de la séance du 19 mars 1919 ne pourra être soumise à la Société qu'à la prochaine séance.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président met aux voix les candidatures de MM. Gaston BEDENNE, le comte Maurice de PÉRIGNY et PESCHAUD, présentés à la dernière séance. Ces candidatures n'ayant appelé aucune observation particulière sont acceptées à l'unanimité et MM. Gaston BEDENNE, le comte Maurice de PÉRIGNY et PESCHAUD sont nommés membres titulaires.

M. le Président annonce ensuite qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. CHEVALIER, avocat, expert liquidateur près des tribunaux, 96, boulevard du Montparnasse (XIV^e), présenté par MM. Gaudin et Rosenfeld.

M. GRAS, docteur en droit, secrétaire particulier de M. le Président de la République, Palais de l'Élysée (VIII^e), présenté par MM. Franck et Barriol.

M. Henri LIÉVIN, agent de change près la Bourse de Paris, 20, boulevard Montmartre (IX^e), présenté par MM. Perquel et Rein.

M. TRIGNART, inspecteur de la Comptabilité à la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, 88, rue Saint-Lazare (IX^e), présenté par MM. Barriol et Brochu.

M. RENARD (Gustave), attaché à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 9, rue de Sontay (XVI^e), présenté par MM. Perquel et Rein.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels il cite :

FRANCE. — Ministère des Colonies. — Statistiques de la navigation dans les colonies françaises pendant l'année 1915.

AUSTRALIE. — Annuaire officiel pour 1901-1917.

CHILI. — Annuaire statistique de la République du Chili :

Vol. I. — Démographie;

Vol. II. — Bienfaisance, hygiène et médecine;

Vol. V. — Instruction;

Vol. IX. — Industrie manufacturière.

FINLANDE. — Statistique des industries. — 1915.

Statistique forestière. 1913.

Statistique judiciaire et criminelle. 1916.

Statistique de la propriété foncière. 1901.

Répartition des principaux animaux domestiques et des rennes dans les communes rurales. 1901.

Conditions générales du fermage des terres en Finlande. 1912.

Compte rendu officiel sur les monts-de-piété, 1916.

Revenus et dépenses ainsi que actif et passif des villes. 1910-1912.

Compte rendu de l'état des assurances. 1915.

Il fait une mention spéciale d'une brochure de notre collègue, M. DEWAVRIN : « Deux impôts antidémocratiques : l'impôt sur les paiements, l'impôt sur le luxe », et d'un petit travail de notre collègue, M. Jean BRUNHES sur « Les problèmes économiques et sociaux de l'Alsace-Lorraine ».

Il signale également la relation d'une conférence donnée au musée social, par M. Jean DYBOWSKI, sur « L'union nécessaire entre la production coloniale et l'industrie métropolitaine : la production cotonnière », et appelle l'attention de nos collègues sur le « Graphique des cours du change (franc, mark et livre sterling) en 1913, 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918 à la Bourse de Rotterdam ».

COMMUNICATION DE M. RENÉ PUPIN : « L'ÉPARGNE FRANÇAISE ET SES PLACEMENTS DANS LA PÉRIODE D'AVANT-GUERRE. — DÉFINITIONS ET STATISTIQUES »

M. René PUPIN expose la question à l'ordre du jour sous le titre « L'Épargne française et ses placements dans la période d'avant-guerre. Définitions et statistiques ».

La portion non consommée des revenus privés constitue l'épargne.

Toute production non consommée et non exportée est une épargne.

L'importation nette de produits non périssables représente une épargne.

Mais comme toutes ces économies individuelles ne peuvent être recensées auprès de leurs auteurs, la seule façon rationnelle de les évaluer est de mesurer les « placements » à l'aide de tous les indices que nous pouvons recueillir, car, pour « placer », il faut « épargner » d'abord.

Suivant cette méthode, on recherchera l'importance de l'épargne d'après la

nature des placements qu'elle alimente : 1^o valeurs mobilières; 2^o propriété bâtie; 3^o création de fonds de commerce et d'industrie privés; 4^o fonds de prévoyance; 5^o objets d'art et de collections, orfèvrerie, bijouterie, stock monétaire.

On peut recourir à deux procédés pour estimer nos placements annuels en valeurs mobilières, le meilleur étant très probablement celui qui prend pour base principale le produit de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Il suffit alors d'appliquer le taux de progression constaté, à un chiffre de capital communément admis à une époque donnée, pour mesurer les nouvelles créations annuelles, soit de 4.000 à 4.300 millions suivant M. René PUPIN, dans chacun des exercices qui précèdent la guerre.

Deux procédés, encore, le second visant à contrôler le premier, permettent d'envisager le chiffre de 1.000 à 1.100 millions comme un minimum pour les capitaux annuellement investis dans la propriété bâtie (nouveaux immeubles seulement).

On peut mentionner, pour ordre seulement, les sommes consacrées à des œuvres de prévoyance (caisses d'épargne, assurances-vie, etc...) attendu qu'elles chevauchent sur les deux rubriques précédentes, les établissements qui les reçoivent les plaçant à leur tour en rentes sur l'État ou en immeubles, et l'on doit se garder des doubles emplois.

Les fonds de commerce et d'industrie privés constitués chaque année ne peuvent pas absorber moins de 100 millions, leur chiffre est donné par la statistique des patentes.

Enfin, certaines considérations, notamment l'étude des prix et salaires distribués par quelques industries artistiques dont la production non périssable n'est que l'équivalent si l'on y ajoute la valeur des matières précieuses qu'elles transforment, conduisent à envisager un chiffre de 350 à 500 millions pour la cinquième catégorie.

Au total, les placements définitifs des Français auraient atteint annuellement dans la période 1911-1913, une moyenne de 5.700 millions, dont 700 millions fournis par les « amortissements et remboursements » de valeurs mobilières, ce qui permet de conclure à une épargne réelle de 5 milliards, pour le compte des individus et des sociétés.

M. le Président adresse ses félicitations à M. PUPIN pour son intéressante communication et ouvre la discussion :

M. D'EICHTHAL demande au conférencier sur quelles bases il s'appuie pour évaluer l'épargne française. Un placement n'est pas toujours une épargne et peut provenir de simples mutations de propriété. L'épargne ne peut être constatée que par la comparaison d'inventaires. Les transactions ne donnent que des chiffres hypothétiques. Les chiffres cités par M. PUPIN lui paraissent vagues et flottants.

M. PUPIN répond qu'en ce qui concerne la confusion qui peut s'établir entre les « placements » effectués avec des disponibilités résultant, tantôt d'une épargne réelle, tantôt d'une réalisation de capital, il ne peut concevoir un « placement » indépendamment d'une « épargne » préalable de même importance.

Sans doute, A, sujet français, peut souscrire à une nouvelle émission avec le produit obtenu par la revente d'anciens titres; mais pour revendre ces anciens titres, il a dû trouver un acquéreur et lorsque B, autre sujet français, les lui a achetés, c'est qu'il venait lui-même de constituer l'épargne nécessaire à cet achat.

Dans certains cas, vous assisterez à trois ou quatre mutations semblables avant de rencontrer l'épargne, c'est possible, mais on retrouvera toujours l'épargne à la source des disponibilités employées en titres nouvellement émis. Peu importe que l'épargne soit l'œuvre de A ou de B, puisque tous deux sont français.

M. NEYMARCK expose que le sujet est délicat, il importe de ne pas confondre

l'épargne et le capital, de distinguer les déplacements de valeurs mobilières ou autres; les chiffres doivent être vérifiés; contrairement à l'assertion de M. PUPIN, il existe des documents sur cette matière : entre autres, le beau travail de M. DE FOVILLE : *La France économique et financière*, ouvrage publié par le ministère. On y trouve sur les placements, sur les revenus, des résultats intéressants. Dans l'épargne française et son développement annuel, dont il est l'auteur, il y a une méthode et des chiffres, ceux-ci diffèrent même des chiffres de M. DE FOVILLE, tandis que notre regretté président estimait à plus de 3 milliards l'épargne française, il n'avait évalué celle-ci qu'à 2 milliards 500 millions. Dans cet ordre d'idées, il n'est guère possible de faire autrement que des approximations. Néanmoins ce sont là des travaux utiles qu'il faut suivre et perfectionner, aussi M. PUPIN a été bien inspiré en entreprenant un semblable travail qui mérite toute notre attention et qu'il examinera particulièrement dès sa publication.

M. MOURRE explique que l'épargne consiste en des capitaux nouveaux; pour les déterminer, ne faut-il pas envisager les émissions, l'augmentation ou la diminution des capitaux dans les sociétés anciennes?

M. MALZAC s'étonne de la faiblesse du chiffre de l'épargne : 2 milliards 500 millions sur une fortune de 250 milliards; 1 % du capital est un rapport trop faible, lui semble-t-il.

M. NEYMARCK répond que d'après M. COLSON, la fortune mobilière et immobilière de la France est estimée au moins à 300 milliards sans tenir compte de la dette hypothécaire qui n'est pas connue, M. DE FOVILLE donnait aussi la même estimation.

M. MOURRE souligne qu'à côté de l'épargne individuelle, il y a l'épargne industrielle.

M. DESROYS DU ROURE demande au conférencier comment a été faite l'évaluation de la propriété bâtie en province.

M. PUPIN déclare que cette évaluation a été faite en doublant celle de Paris.

M. DESROYS DU ROURE fait remarquer qu'il ne paraît pas prouvé que l'augmentation de la propriété bâtie à Paris soit analogue à celle de la province. Une base d'estimation qui pourrait être utile proviendrait de la variation de l'impôt foncier établi sur le revenu de la terre d'où on déduit le capital.

M. PUPIN réplique qu'à son point de vue il n'existe pas de valeur de matières premières industrielles, mais que la valeur de ces matières résulte pour la plus grande partie des salaires qui sont à l'origine de leur découverte ou de leur transformation et il cite divers exemples.

M. COTTEREAU répond que pour les mines, il ne faut pas oublier la rente du premier occupant.

M. PUPIN dit que c'est bien encore là un salaire d'un travail intellectuel; il explique que pour les valeurs mobilières, il y a deux méthodes d'évaluation : relever les valeurs émises ou les valeurs introduites, enlever les remboursements, diminution du capital, etc., pour en déduire l'épargne, ou s'appuyer sur les statistiques d'impôts sur le revenu, les deux méthodes le conduisent à une épargne annuelle de 6 milliards.

M. COTTEREAU a examiné 94 sociétés mécaniques et a dressé la statistique d'achat, de vente, de dividendes de ces sociétés pour une période déterminée de 1909 à 1913, et il a constaté que dans cette branche industrielle, le capital général a perdu 1 %.

M. Fernand FAURE pense que pour tirer profit de la communication de M. PUPIN, il est indispensable de se mettre d'accord sur la méthode de détermination de l'épargne française, il y a à ce sujet confusion; sur tous les cas, on cite des chiffres, ce sont des hypothèses, M. PUPIN nous a rendu service en contribuant à chercher la méthode, mais le conférencier parle en particulier des valeurs mobilières, ces valeurs jouent un rôle, il faut donc le limiter strictement.

ment. Pour lui, cette limitation doit être établie au cas où les placements se manifestent en valeurs mobilières émises à titre de créanciers de l'étranger car dans les placements nationaux, il y a des changements de débiteurs et de créanciers et non augmentation de la richesse.

En dehors de ce fait, pour connaître si le capital s'est accru, c'est-à-dire pour constater comment l'épargne a joué, il est indispensable à des intervalles de cinq ou dix ans d'établir des inventaires d'après une même méthode tenant compte des changements de prix. Si le capital s'est accru par exemple de 25 milliards en cinq ans on peut alors conclure que l'épargne a été d'environ 5 milliards par an. Ce faisant, on évitera des erreurs, des doubles emplois. Lorsque les créances sur l'étranger augmentent il y a véritablement épargne. Si vous évaluez la dette hypothécaire de la France il ne faut pas perdre de vue qu'il y a un débiteur : l'immeuble, qui figurera dans la richesse. En dehors de l'inventaire direct, portant sur les biens, il n'y a pas de méthode valable pour évaluer l'épargne.

M. NEYMARCK croit qu'il est intéressant de poser cette question : Quelles sont les meilleures méthodes de statistique pour fixer les revenus d'un pays ?

M. FAURE répond qu'il ne s'agit pas du revenu mais de dresser des inventaires périodiques.

M. D'EICHTHAL est du même avis que M. Fernand FAURE, il signale que dans ces recherches sur l'évaluation de l'épargne, les remplois par suite d'obligations remboursées sont à déduire.

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire général,
BARRIOL.

Le Président,
P. MEURIOT.
